



# Assemblée générale UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Vendredi 29 mars 2019



# UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Sommaire :

L'activité 2018 en chiffres

L'activité 2018 en actions

L'activité 2018 dans les médias

Les données comptables de l'année 2018



## Le conseil d'administration

**Jean Jacques BOTTE** : Président

**Danielle LUGA** : Vice-Présidente

**Bernard LUGA** : Trésorier

**Susie BOBENRIETH** : Secrétaire

**Laurent ALTMAYER**

**René HENGEL**

**Ingrid MOUGEL**

**Nadine PEISSEL**

**Bernard TRITSCHLER**



# Ils font vivre l'association

## **La salariée**

Islam OUMGHAR : Juriste (démission le 1<sup>er</sup> septembre 2018)

## **Les bénévoles enquêteurs**

Béatrice ADAM, Roger ANWEILER, Martine BARTHELME, Anne BERGHEAUD, Jean Jacques BOTTE, Jacques CAMUS, Maxime DIAZ, Colette et François DUMONT, Marguerite GERARD, Michèle GROLLIMUND, René HENGEL, Danièle KICHENAPIN, Arlette LACOMBE, Claude LITZLER, Danielle LUGA, Brigitte RICHART, Serge SCHWINDENHAMMER, Marc SPITTLER, Jean-Marie SZYMOCHA, François TAUREAU, Bernard TRITSCHLER, Frédéric WACHTEL.

## **Les bénévoles « veilleurs » .....**

.... qui sont chargés de lire la PQR et d'en informer le Comité Directeur lorsque paraissent des articles de consommation où l'on parle de l'UFC-Que Choisir.



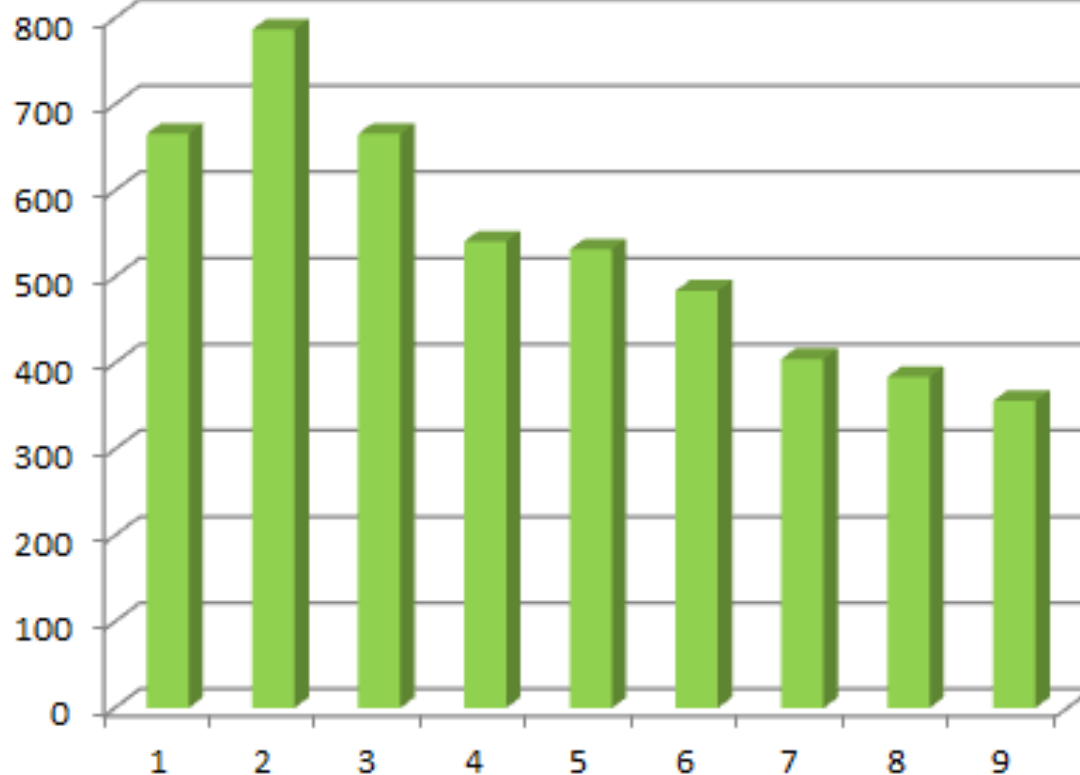
# **L' ANNEE 2018**

## **EN CHIFFRES**



## Les adhésions

|      |     |
|------|-----|
| 2010 | 666 |
| 2011 | 787 |
| 2012 | 666 |
| 2013 | 541 |
| 2014 | 532 |
| 2015 | 484 |
| 2016 | 405 |
| 2017 | 384 |
| 2018 | 356 |





## L'assistance juridique

L'UFC-Que Choisir du Haut-Rhin a été sollicitée **172** fois lors des permanences en 2018 que ce soit à Colmar et à Mulhouse ..... et **356** sollicitations via internet.

Rappel : l'association avait comptabilisé 71 sollicitations en 2017.

Problème financier : les sollicitations via internet n'apportent aucune rentrée d'argent alors que la consultation à la permanence amène au minimum 10 euros (40 euros pour une adhésion).





## L'assistance juridique Nos litiges

46% : **Services marchands** : c'est-à-dire les artisans et le commerce en général (SAV, garantie, vente à distance).

12% : **Opérateurs de télécommunication** : accès à internet et téléphonie mobile.

11% : **Logement et copropriété** : charges et réparations locatives, non-restitution du dépôt de garantie.

10% : **Automobile** avec les réparations et l'achat de voiture d'occasion.

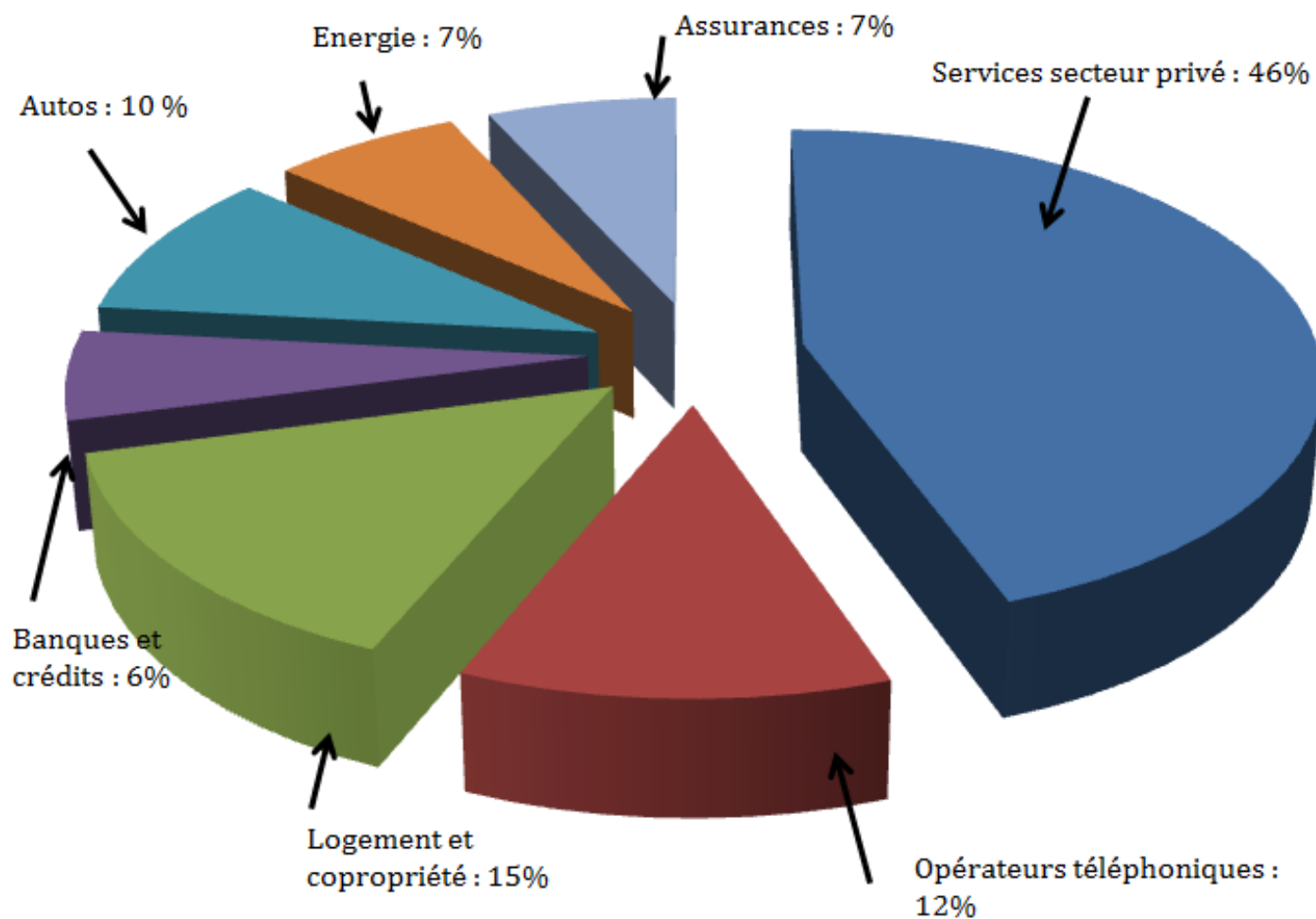
7% : **Energie** avec l'électricité et les énergies renouvelables.

7% : **Assurances** automobile, habitation ou décès, invalidité.

6% : **Banques et organismes de crédits** : prêts immobiliers, crédit à la consommation, fonctionnement du compte.



# L'assistance juridique





# **L'ANNEE 2018 EN ACTIONS**



## Les actions en justice



### L'action de groupe

FONCIA : l'UFC-Que Choisir a pris acte de la décision du tribunal de Grande Instance de Nanterre déclarant irrecevable son action de groupe au motif que la pratique, relevant de la loi de 1989 sur les rapports locatifs, n'entrerait pas dans le champ d'application de l'action de groupe.

Appel ?

L'UFC-Que Choisir appelle les parlementaires à corriger au plus vite la loi sur l'action de groupe, en précisant que celle-ci s'applique bien à l'ensemble des obligations légales et contractuelles des professionnels vis-à-vis des consommateurs, notamment dans le cadre des rapports locatifs.



## Les représentations et commissions

Notre association représente la collectivité des consommateurs au sein d'instances spécialisées ou groupes de travail :

- ★ Commission consultative des services publics locaux de M2A, Mulhouse, St Louis et Colmar.
- ★ Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics du Haut-Rhin.
- ★ Commission locale des transports publics particuliers de personnes de Colmar, Mulhouse, St Louis et départementale.
- ★ Commission départementale d'aménagement commercial.
- ★ Comité départemental de suivi des mesures gouvernementales en faveur des territoires ruraux.
- ★ Commission départementale de conciliation.
- ★ Commission des usagers des transports urbains de M2A.
- ★ Commission permanente du commerce de la région mulhousienne.



## Les représentations et commissions .... en matière d'environnement

- ★ Agence départementale pour la maîtrise des déchets.
- ★ Commission consultative de prévention et de gestion des déchets Grand-Est.
- ★ Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux.
- ★ Comité consultatif sur la collecte et le traitement des déchets de la CAC de Guebwiller.
- ★ Commission sur l'eau de Kingersheim.
- ★ Commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.
- ★ Commission départementale de la nature, sites et paysages (publicité).



## Les représentations et commissions .... en matière de santé

- ★ Conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine (CRSA).
- ★ Commission des usagers (CH Munster, Hospitalisation à domicile Sud Alsace Mulhouse).
- ★ Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires.
- ★ Conseil de la vie sociale et soins de longue durée (EHPAD Cernay).
- ★ Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (Communauté de communes de la vallée de St Amarin).



## Les représentations et commissions diverses

Notre association est également sollicitée pour représenter les consommateurs lors de réunions de concertation ponctuelles ou régulières organisées par les pouvoirs publics ou certains professionnels :

- ★ La Poste
- ★ Orange
- ★ EDF
- ★ Engie
- ★ Enedis
- ★ GRDF dans le cadre du déploiement du compteur communicant Gazpar
- ★ SNCF
- ★ Trésorerie générale du Haut-Rhin





## Les actions d'information Les campagnes d'information

### → **Fuel moins cher**

Pour faire jouer la concurrence afin d'obtenir du fuel moins cher.

Campagne proposée à tous les consommateurs de la métropole.



### → **Maternité de Thann**

### → **Maternité et service des urgences à Altkirch**

Articles de presse et questionnement des élus.



## Les actions d'information Les campagnes d'information

### → Qu'est ce qu'une association de consommateurs ?

Information aux Master II, parcours droit de l'entreprise à l'UHA de Mulhouse le 11 octobre 2018.

Intervenant : Président de l'UFC-Que Choisir du Haut-Rhin.





## Les actions d'information Nos enquêtes



► Janvier : relevé de prix dans les grandes surfaces. 25 magasins enquêtés physiquement et d'autres sur leur site. La presse régionale n'a pas relayé le communiqué qui lui a été envoyé...



► Février : enquête express sur les jambons en rappel



► Février : enquête exceptionnelle sur le prix de l'eau



► Mars-avril : relevé de prix sur les marchés. Ceux-ci sont en perte de vitesse.



## Les actions d'information Nos enquêtes



► Juin : enquête téléphonique auprès des vétérinaires pour obtenir le prix des prestations courantes. Des écarts de prix importants pour la même prestation.



► Octobre : enquête conseil sur la rénovation des portes et fenêtres.



► Novembre : enquête conseil pour l'achat d'un vélo électrique



## Nos outils de communication

**Le site internet :** [www.hautrhin.ufcquechoisir.fr](http://www.hautrhin.ufcquechoisir.fr)

Il est un canal de diffusion d'information pour les adhérents ou sympathisants de l'UFC-Que Choisir. Il permet une interaction entre l'association et le public qui peut poser des questions juridiques et obtenir des réponses argumentées.

**Facebook :** [www.facebook.com/hautrhin.ufcquechoisir](https://www.facebook.com/hautrhin.ufcquechoisir)

Pour essayer d'entrer en contact avec un public « connecté ».



## Nos outils de communication

### Des émissions de radio

Hebdomadaire (préenregistrée) sur AZUR FM « à votre service » de 35 minutes à 13h et ponctuellement sur radio DREYECKLAND.





# Les reprises dans les medias en 2018



# Menace sur les sources d'eau potable

DNA - 5.04.18

**HAUT-RHIN** Pollution

## Sources d'eau potable menacées

L'UFC-Que Choisir du Haut-Rhin, constatant l'absence d'information sur la protection des 18 sources d'eau potable les plus menacées du Haut-Rhin par les pollutions en pesticides et nitrates, interpelle le préfet et l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour obtenir un bilan détaillé des mesures de protection exigées par la loi.

**ALORS QUE LES FLEUVES** et nappes phréatiques sont de plus en plus pollués par les rejets agricoles ou voient, pour certains d'entre eux, une diminution de leurs débits pendant l'été, la mobilisation de la société civile en 2007 à l'occasion du Grenelle de l'environnement, puis en 2013 lors de la 2<sup>e</sup> conférence environnementale pour la transition écologique, a permis d'identifier à travers toute la France un millier de sources et

de captages destinés à la fabrication d'eau potable plus particulièrement concernés par ces menaces et dont la protection a été jugée prioritaire. Parmi les 18 sources prioritaires qui sont situées dans le département on peut compter :

- 2 captages classés Grenelle qui n'ont fait l'objet d'aucune étude de délimitation de l'aire de l'alimentation du captage, ni d'études relatives au diagnostic territorial des pressions.
- 5 captages classés prioritaires en raison de la présence de pesticides.
- 11 captages classés prioritaires en raison de la présence de nitrates et de pesticides.

S'agissant des pesticides et des nitrates, les mesures de protection prévues par la loi consistent à éviter tout risque de pollution à proximité des sources en favorisant les modes de protection les plus respectueux de l'environnement tels que l'agri-

culture biologique ou, dans le cas d'un maintien de l'agriculture conventionnelle, à encadrer

très strictement, voire interdire, l'usage des pesticides et des engrais. Mais alors que les lois issues du Grenelle de l'environnement prévoyaient une protection effective de ces sources en 2012 l'UFC-Que Choisir du Haut-Rhin entend remettre la protection de

l'eau à l'agenda des Pouvoirs Publics. L'Association interpelle la préfecture du Haut-Rhin et l'agence de l'eau Rhin-Meuse afin d'obtenir un bilan détaillé et des mesures de protection véritablement efficaces pour chacun de ces captages prioritaires de notre département. ■



**L'eau potable haut-rhinoise est-elle protégée ?** PHOTO ARCHIVES

Avec le plan de votre jardin, réalisons ensemble l'étude de votre **ARROSAGE AUTOMATIQUE ENTERRÉ**

Devis gratuit

**TORO**

Distributeur

**POMPES ÉLECTRIQUES**

SAV dans nos locaux

PLUS DE 3000 RÉALISATIONS EN ALSACE (JARDINS, PARCS PUBLICS, TERRAINS DE SPORT...)

**EGLINSDOERFER - PFOHL sas**

7 rue Curie - ZI Nord - 68000 COLMAR

Tél. 03 89 23 05 75 - Fax 03 89 23 32 22 - contact@eglins.fr

HRH-LHR 01



# Energie : Déploiement de linky





# L'AG 2018 dans l'Alsace

## Trois questions à ...

**René Hengel**, responsable régional environnement à UFC-Que choisir du Haut-Rhin

## « Un manque de bénévoles impliqués dans les actions »

Propos recueillis  
par Jean-Marie Valder

Tout d'abord, pouvez-vous nous faire une courte présentation d'UFC-Que choisir du Haut-Rhin et de ses objectifs ?

L'UFC-Que choisir du Haut-Rhin est une association locale rattachée à la fédération UFC-Que choisir dont les missions sont d'informer, de conseiller et de défendre les consommateurs. Au niveau départemental, l'association tient deux permanences, l'une à Mulhouse et l'autre à Colmar, aux cours desquelles elle est à l'écoute des consommateurs pour leur apporter une aide juridique dans le cadre de litiges qui les opposent à des fournisseurs ou des prestataires de services. L'association est animée par une trentaine de bénévoles actifs au sein du comité directeur ou qui la représentent dans différentes instances. Certains réalisent aussi des enquêtes de consommation dont les résultats sont publiés sur le site internet. Elle donne également des conseils hebdomadaires sur la radio Azur FM.

**Quelle est ou quelles sont aujourd'hui les grandes actions menées par l'association ?**

Après un cycle de conférences en 2017 sur la qualité de l'air intérieur, les perturbateurs endocriniens et la santé de l'enfant, l'association mène en 2018 une grande enquête sur la protection des captages d'eau potable et, en particulier, sur les 18 captages déclarés prioritaires en 2007 à l'occasion du Grenelle de l'environnement puis, en 2013, lors de la



René Hengel. Photo L'Alsace / J.-M.V.

deuxième conférence environnementale pour la transition écologique. L'association s'est également dotée de deux maquettes pédagogiques sur l'alimentation et les arnaques, qui serviront de base pour créer des ateliers dans les écoles, les autres associations, les communes ou les centres sociaux.

**Quelles sont les difficultés rencontrées dans la concrétisation de ces actions ?**

Dans le cadre de l'enquête sur les captages, nous avons écrit au préfet du Haut-Rhin et au président de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et nous attendons leur réponse. Mais de façon générale, une des principales difficultés que nous rencontrons est le manque de bénévoles impliqués dans les actions collectives. La réalisation de ces dernières repose donc sur un petit groupe de personnes, ce qui limite leur nombre dans le domaine des enquêtes locales, actions auprès des jeunes ou ateliers d'information.

SE RENSEIGNER Plus d'informations  
sur [hautrhin.ufcquechoisir.fr](http://hautrhin.ufcquechoisir.fr)



# Nos enquêtes en grandes surfaces

département. Le dispositif sera reconduit si l'équipe de France est victorieuse.

**ez**

**GNER**  
**emaine**

**128 Go**

**CONSOMMATION L'UFC-Que choisir du Haut-Rhin compare les prix entre magasins**

L'UFC-Que Choisir du Haut-Rhin met en ligne sur son site internet, en accès gratuit jusqu'au 27 août, les résultats de sa dernière enquête sur les prix dans les grandes surfaces alimentaires, réalisée par les bénévoles de l'association du 20 janvier au 3 février 2018. Les relevés ont été effectués dans les magasins, mais aussi sur les sites « drive » des enseignes. L'enquête a permis de constater que les prix sont en très légère hausse depuis un an (0,9 %) et qu'ils sont quasiment identiques dans les magasins et sur les sites internet. Le budget annuel d'un ménage, en grandes surfaces, s'établit à environ 6 500 euros. En faisant le choix de l'enseigne la moins chère, il peut être réduit à 6 100 euros tandis qu'il peut grimper jusqu'à 7 800 euros dans la plus chère, soit un écart de 28 % !

**SURFER** Une carte interactive des supermarchés les moins chers du département sur le site <http://ufcq.link/courses571>. Renseignements dans la permanence, au Carré des associations, 100, avenue de Colmar à Mulhouse, le mercredi et le jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 heures ☎ 07.82.47.11.58.

Les prix rapportés à l'unité, prise à l'échelle régionale Gr... lundi à S... diants als... établissen... supérieur. Justine Le... péenne de matériaux (2° prix : Nic... catholique (ECAM) de S... Communica... jewski de l'



# Concernant la fermeture de la maternité de Thann

## L'UFC QUE CHOISIR DÉNONCE LA FERMETURE ENVISAGÉE DE LA MATERNITÉ DNA 1/11/2018

Suite aux rumeurs de fermeture du plateau d'accouchement de l'hôpital de Thann par l'ARS (agence régionale de santé), dont la mission est de mettre en œuvre une politique régionale de santé, d'organiser un parcours équitable de soins pour tous, l'UFC-Que-Choisir région Alsace souhaite mettre en évidence les problèmes inhérents à cette situation, « dont les victimes seront, particulièrement, les habitants de la vallée de Saint-Amarin à Wildenstein ».

### L'UFC-Que-Choisir région Alsace alerte « sur l'aggravation de la fracture sanitaire dans notre région »

« En quinze ans, un tiers des maternités ont été fermées en France », rappelle l'association de défense des consommateurs. « La vallée est déjà sinistrée du point de vue soins, certains médecins, encore installés sont sur le point de fermer leur cabinet pour motif de départ en retraite et cherchent un remplaçant qu'ils ne trouvent pas. Nous connaissons tous les difficultés rencontrées par les municipalités dans ce domaine, les jeunes médecins préférant

s'installer en ville, souvent à plusieurs en Maison Médicale ».

« Déserts médicaux : La situation continue à se dégrader, dans notre département l'accès aux médecins libéraux devient de plus en plus compliqué, surtout pour les gynécologues.

La fermeture de la maternité de Thann pourrait mettre en difficulté l'ensemble du fonctionnement de l'établissement. En ce qui concerne les déplacements des futures mamans de la vallée à la maternité de Mulhouse, la durée pourrait être de 1 h à 1 h 30, sinon plus suite aux nombreux problèmes de circulation sur la RN 66. Ce serait une situation inconcevable.

La fermeture de la maternité pourrait être à l'origine d'autres départs, le dermatologue a déjà quitté, l'ophtalmologue va bientôt s'arrêter, les effets pourraient également se ressentir au bloc opératoire. On constate également que l'ARS fait fi de l'exception géographique.

L'UFC-Que-Choisir région Alsace appelle les pouvoirs publics à mettre en œuvre une politique ambitieuse pour garantir l'accès de tous à des soins de qualité. »





# Concernant les urgences et la maternité d'Altkirch

## **HOPITAL D'ALTKIRCH** **L'ASACE** 19/12/18 **L'UFC-Que choisir pour le maintien des urgences et de la maternité**

L'UFC-Que choisir se prononce pour le maintien de la maternité et du service des urgences de l'hôpital Saint-Morand à Altkirch.

« L'association des consommateurs UFC-Que choisir Région Alsace se solidarise des usagers, des professionnels de la santé et des élus, suite à l'éventualité de la fermeture de la maternité et des urgences annoncée par l'ARS (Agence régionale de la santé).

L'UFC-Que choisir région Alsace constate le recul de l'accès géographique aux soins qui n'épargne aucune région. Ce recul doit cesser, aussi faut-il maintenir en activité nos hôpitaux de proximité, les urgences, ainsi que les maternités. La loi de santé publique HPST met l'accessibilité des soins au premier rang des priorités. Elle stipule : « L'accès aux soins de premier recours ainsi que, ici, la prise en charge continue des malades, sont définis dans le respect des

exigences de proximité, qui s'apprécie en termes de distance et de temps de parcours, de qualité et de sécurité. De ce fait le maintien de la maternité de l'hôpital Saint-Morand est une nécessité primordiale pour le confort et la sécurité des futures mamans d'Altkirch et du Sundgau en général. Soyons attentifs sur l'aggravation de la fracture sanitaire en Alsace. En se concentrant sur l'aspect géographique, la fracture sanitaire se creuse notamment sous l'effet des départs de médecins en retraite, difficilement remplaçables.

La fermeture de la maternité ainsi que des urgences ne pourrait qu'accentuer une situation critique déjà bien installée.

L'UFC-Que choisir région Alsace appelle les pouvoirs publics à mettre en œuvre une politique ambitieuse pour garantir l'accès de tous à des soins de qualité, proches de leur domicile ».





# L'UFC défend les petites communes



**Haut-Rhin : c'est la guerre de l'eau à Walbach**  
Car Colmar impose de raccorder la petite commune  
à son réseau d'eau potable contre l'avis de ses  
habitants



## ENVIRONNEMENT

La bataille de l'eau est féroce, surtout à Wabasca, où franchit la frontière l'huile et le gaz. Ici, l'huile est abondante et agressive pour les rivières. L'opérateur local, le consortium d'entreprises dirigé par la Citinor Altagas, a demandé à Citinor Altagas d'installer un système de traitement de l'eau. Mais Gilbert Wabasca, le président de la communauté de la région, a refusé. L'huile de Wabasca passe par deux puits de forage à la fois à l'ouest et à l'est de la rivière. Le consortium communal de Gilbert Wabasca, qui trouve ses sources d'inspiration dans un mail en ligne où les résidents ont écrit : « L'huile est partout, elle est dans les puits, elle est dans l'air », a demandé aux habitants de Wabasca

de boycotter. Les deux entreprises ont finalement accepté de verser une indemnité publique pour les travaux de la Citinor Altagas, mais le boycott de Wabasca a continué. Les habitants de Wabasca ont refusé de payer les taxes de la Citinor Altagas.

**« Les habitants de la commune doivent se mobiliser »**

Les arguments sont nombreux. Ils concernent la qualité de l'eau, la santé humaine, la pollution de l'environnement, la destruction des habitats, la perte de biodiversité, la contamination des cultures, la pollution des particules de pétrole qui se déposent dans les puits, et la perte de la qualité de l'eau.

Les arguments sont nombreux. Le premier est, la qualité de l'eau, à qui l'on reproche d'être trop « douce ». Aggravant les conséquences, elle détruirait en particulier de corail qui se trouvent dans les parcs. Or selon les experts, les centres de l'URSS ne

A small, rustic stone building with a green door, nestled in a forest. The building has a gabled roof and is constructed from rough-hewn stones. The door is a vibrant green color, contrasting with the grey stone. The building is surrounded by lush green trees and foliage, creating a serene and natural setting.

le réservoir communal de Wallbach, alimenté par cette eau de source à laquelle les habitants s'enrichissent leur

n'étaient pas présents à la réunion.

D'autant que selon les analyses de l'INRS, l'eau de Wellbair est « moins » agressive « que celles de Bonnières et La Ferté. » (Nous le buvons de moins en moins, c'est que l'eau est gâchée à la for-

[illegible]

ons les règles »



« Je ne suis pas un homme qui se laisse aller, je ne suis pas un homme qui se laisse aller, je ne suis pas un homme qui se laisse aller... »

« Je l'aurais peut-être un peu moins aimé, mais j'ai l'impression que j'ai vécu une vie parfaite, même si elle s'est terminée comme ça. Je ne regrette rien, j'ai juste l'impression que j'ai vécu une vie parfaite. »

---



se et chacun illégalement aux dépens de la cause entendue. D'ici à Colmar Applo, il n'y a pas

$$\begin{bmatrix} 30 \end{bmatrix}$$



# Les données comptables de l'année 2018

## COMPTE DE RESULTATS pour 2018

A jour le

**lundi 28 janvier 2019**

| CHARGES                      |           | PRODUITS                     |           |
|------------------------------|-----------|------------------------------|-----------|
| Charges d'exploitation:      |           | Produits d'activité:         |           |
| Fournitures et entretien     | 45,92     | Abonnement bulletin          |           |
| Documentation, adhésions     | 35,00     | Vente au numéro              |           |
| Loyers et charges            | 925,00    | Permanences                  | 390,00    |
| Assurances                   | 290,87    | Produit UFC                  |           |
| Enquêtes                     | 211,00    |                              |           |
| UFC: parts fédérales         | 1 778,40  | Contributions:               |           |
| Stages, congrès, conférences | 44,00     | Bare                         | 13 434,00 |
| Journal                      |           | Dons                         | 3 076,50  |
| Déplacements                 | 2 865,96  |                              |           |
| Affranchissements            | 128,69    | Subventions d'exploitation:  |           |
| Téléphone                    | 26,99     | Subvention DGCCRF :          | 2 080,76  |
| Contributions                |           | Remboursements CCA           |           |
| Gratuit équipement           |           | Subventions communes         | 158,00    |
| Dotations aux amortissements |           | Subventions UFC              | 787,58    |
| frais de justice             |           | Remboursements UFC           |           |
| Charges financières:         | 167,90    | Remboursement par assurances |           |
| Aides, intérêts dus          |           |                              |           |
|                              |           | Produits financiers:         |           |
| Charges exceptionnelles:     | 1 610,00  | Intérêts                     |           |
|                              |           |                              | 236,26    |
| Créances irrécouvrables      |           |                              |           |
| Régularisations diverses     |           | Produits exceptionnels:      |           |
|                              |           | Dommages et intérêts         |           |
| Salaire tant de frais        | 3 978,53  | Chèques non affectés         |           |
| charges y afférentes         | 3 641,40  | Aides CAF + CHASEA           |           |
| Chèques remis non crédités   |           | Chèques émis non débités     |           |
| Résultat brut de l'exercice  | 4 413,42  | Pertes de l'exercice         |           |
|                              |           |                              |           |
| TOTAL                        | 20 163,08 | TOTAL                        | 20 163,10 |



## Bilan au 31 décembre 2018

| ACTIF                              | Valeurs brutes | Amortissement | Valeurs nettes 2016 | Rappel 2015 valeurs nettes | PASSIF                                        | Année 2018 | Rappel 2017 |
|------------------------------------|----------------|---------------|---------------------|----------------------------|-----------------------------------------------|------------|-------------|
| +++                                |                |               |                     |                            |                                               |            | *           |
| <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> |                |               |                     |                            | <b>CAPITAUX PROPRES</b>                       |            |             |
| Ordinateur portable 2              |                |               |                     |                            | <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>             | 4 413,42   | 5 266,63    |
| Revêtement de sol                  |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
| Imprimante                         |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
| Photocopieur                       |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
| Ordinateur portable 1              |                |               |                     |                            | <b>REPORT EXCEDENT DES ANNEES ANTERIEURES</b> | 43 707,61  | 38 440,98   |
| Scanner                            |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
| Mobilier                           |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
| Store                              |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
| Ordinateur portable 3              |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
|                                    |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b> |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
|                                    |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
| <b>TOTAL IMMOBILISE</b>            | 0,00           | 0,00          | 0,00                | 0,00                       |                                               |            |             |
| <b>DISPONIBILITES</b>              |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
| Caisse permanences                 |                |               | 210,19              | 210,19                     |                                               |            |             |
| Avoirs bancaires                   |                |               | 47 910,84           | 43 497,42                  |                                               |            |             |
| Chèques traités au précédent       |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
|                                    |                |               |                     |                            |                                               |            |             |
| <b>TOTAL CIRCULANT</b>             |                |               | 48 121,03           | 43 707,61                  |                                               |            |             |
| <b>TOTAL</b>                       |                | 0,00          | 48 121,03           | 43 707,61                  | <b>TOTAL</b>                                  | 48 121,03  | 43 707,61   |

Nous vous remercions de votre  
attention